



Flash infos Spécial fibre



Réunion d'information de
ROSACE à destination des
habitants de l'ACKERLAND :

Le lundi 18 octobre 2021 à 19h
Salle Polyvalente, rue des Erables,
ITTENHEIM

Cette édition est destinée à vous informer sur l'arrivée de la fibre optique dans la commune de la manière la plus complète possible: Les conséquences qui en découlent et sur les modalités pour en bénéficier. **D'emblée nous vous avertissons au sujet des démarchages par internet et téléphone, et même au domicile, qui seront nombreux. Avant de signer avec un opérateur assurez-vous qu'il s'agit bien de celui que vous désirez.**

Historique du réseau câblé dans notre commune :

Il y a plus de 30 ans, le 27 novembre 1989, le syndicat Intercommunal à Vocation Multiple « Ackerland » (SIVOM), a conclu une convention d'établissement et d'exploitation du réseau câblé, modifié par avenant le 15 décembre 1994.

Cette compétence a été reprise par la Communauté de Communes de l'Ackerland à sa création en décembre 1999. Lors de la fusion avec la Communauté de Communes du Kochersberg au 1^{er} janvier 2013 la compétence est revenue à la commune du fait que la Communauté de Communes Kochersberg Ackerland n'a pas retenue cette compétence dans ses attributions.

La convention régissant le contrat câble entre SFR/ NUMERICABLE et la commune **arrive à échéance fin 2021**. La commune a décidé par délibération le 2 mars 2020 d'adhérer au déploiement de la fibre Très Haut Débit par la région Grand Est et Rosace et de ne pas renouveler la convention avec SFR ce qui entraîne la fin du réseau câblé à Haut Débit sur notre commune.

A ce jour aucune habitation n'est reliée à la fibre optique dans notre Commune.



Avertissement aux abonnés SFR par le câble

Le 31 mars 2022 vous n'aurez plus de liaison avec le réseau câblé. Il faudra choisir entre le réseau fibre et le réseau ADSL (téléphonie).

Voir infographie page 4

Pourquoi le réseau câblé n'est pas maintenu en parallèle avec le réseau fibré ? : La loi ne permet pas le déploiement d'un réseau d'initiative publique (Grand Est Rosace) et d'un réseau privé (actuellement SFR). Le choix de la commune s'est porté sur le Très Haut Débit alors que le câble n'offre que le Haut Débit.

Focus sur le nouveau réseau fibre optique ROSACE :

Dans le cadre du Plan France Très Haut Débit, la Région Grand Est, en partenariat avec les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin (CEA), a confié à la société ROSACE le déploiement de la fibre optique.

Cette dernière a pour mission d'assurer la conception, le financement, la construction, l'exploitation, la maintenance et la commercialisation du réseau fibre optique en Alsace. Le coût de ce déploiement est supporté par Rosace, la Région Grand Est et la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) ainsi que la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland.

Après accord de la Région Grand Est, ROSACE a engagé les travaux de déploiement sur la commune de Hurtigheim début 2021. Un Sous Répartiteur Optique (SRO) a été installée route des Romains. Il est relié au Nœud de Raccordement Optique (NRO), installé à Truchtersheim.

Un maillage fibre aérien ou sous-terrain a été réalisé sur l'ensemble de la commune depuis les SRO jusque devant chaque groupe d'habitations, avec l'installation de Points de Branchement Optique (PBO). C'est à partir de ces PBO que les opérateurs viendront tirer le tronçon de fibre final depuis le domaine public jusqu'à votre domicile

La période entre l'ouverture commerciale du réseau fibre (19 octobre 2021) et la fin annoncée du réseau câblé le 31 mars 2022, doit permettre aux habitants qui sont câblés de migrer du réseau câblé vers le réseau fibre optique ou au réseau ADSL (ligne téléphonique).

La date d'ouverture du réseau fibre optique est prévue le **mardi 19 octobre 2021** (date d'ouverture de la commercialisation aux opérateurs).

C'est à partir de cette date que vous pourrez contractualiser avec un opérateur (SFR, Orange, Bouygues, Free, etc...)

Les habitants qui le désirent peuvent donc garder leur réseau ADSL actuel (ligne téléphonique). **Le réseau ADSL existant restera actif.**

Il ne subira pas d'évolutions. **Seul le réseau câblé sera arrêté le 31 mars 2022.**



Comment bénéficier de la fibre ?



Etape 1 :

Dès l'ouverture commerciale effective le **19 octobre 2021** dans votre commune, testez votre éligibilité sur le site www.rosace-fibre.fr ou directement via les sites des Fournisseurs d'Accès Internet (FAI). Il y a aussi de fortes chances que vous serez directement contactés par un des Fournisseurs d'Accès.

Etape 2 :

Pour connaître les Fournisseurs d'Accès Internet présents, il vous suffit de vous rendre sur le site www.rosace-fibre.fr. Les opérateurs présents s'afficheront sur la page dès l'ouverture commerciale effective pour votre adresse. Vous pourrez, en cliquant sur le nom de l'opérateur accéder à ses offres de services. Pour information, la commercialisation des offres des opérateurs nationaux présents sur le réseau Rosace (Bouygues, Free, Orange, SFR) se fait de manière progressive. En effet, l'ouverture commerciale des offres de ces opérateurs dépend de leurs propres procédures techniques et de leurs calendriers respectifs. Nous vous invitons à prendre contact directement avec ces opérateurs.

Etape 3 :

Dès l'éligibilité de votre logement effective, choisissez votre Fournisseur d'Accès Internet parmi les partenaires de Rosace, et signez un contrat fibre avec lui selon vos attentes et vos besoins (voir liste sur l'onglet *Opérateurs* du site internet www.rosace-fibre.fr).

Etape 4 :

Votre opérateur fibre vous contactera afin de fixer un rendez-vous pour le raccordement de votre domicile à la fibre optique.

Etape 5 :

Une fois la fibre installée, il ne vous restera plus qu'à brancher votre nouvelle box et à profiter de la puissance de la fibre !



Comment va se dérouler le raccordement à la fibre ?

La fibre optique qui sera posée chez vous empruntera le même cheminement que votre câble téléphonique actuel, aérien ou en sous-terrain.

Hors souhaits spécifiques, le coût du raccordement à la fibre pour les particuliers est pris en charge dans le cadre du projet ROSACE **si le passage en domaine privé est réutilisable.**

Seuls d'éventuels frais de mise en service, de caution, etc. peuvent être facturés par le Fournisseur Accès à Internet retenu.

Votre Fournisseur d'Accès à Internet restera votre unique interlocuteur.

Pour toutes questions commerciales (changement d'offre, rajout d'options...) ou concernant le service après-vente (incident sur votre box, sur votre ligne, questions de facturation...) c'est à lui qu'il faudra s'adresser.

En cas de fourreau bouché, ou d'un cheminement de la fibre autre que celui existant ou encore de toute autre difficulté technique en domaine privé, **la remise en état du passage pour permettre le raccordement est à la charge du propriétaire.** A cette fin, il a la possibilité de s'adresser à tout prestataire de son choix.

L'infographie ci-après détaille les options possibles en fonction de vos besoins. Visionnez le processus de raccordement depuis l'éligibilité jusqu'à la pose de la prise avec l'animation ROSACE : <https://www.rosace-fibre.fr/video-animee-les-modalites-de-raccordement-a-la-fibre/>



Suivez le guide !

